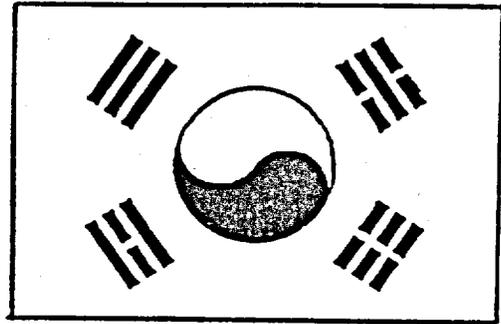


RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR UN PARTENARIAT SPÉCIAL CANADA-CORÉE



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR UN PARTENARIAT SPÉCIAL CANADA-CORÉE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAR 24 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Introduction

Les gouvernements du Canada et de la république de Corée ont convenu, le 1er avril 1994, de créer un groupe de travail sur l'établissement d'un partenariat spécial entre les deux pays.

Cette initiative donnait suite à l'engagement pris par le premier ministre Jean Chrétien et le président Kim Young Sam, au sommet du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), en novembre 1993, d'accorder la priorité à l'établissement d'un partenariat spécial entre les deux pays. Selon les deux chefs de gouvernement, en raison de leur statut de puissances moyennes dans la région Asie-Pacifique, le Canada et la Corée devraient collaborer étroitement sur les plans bilatéral et multilatéral afin d'être mieux à même de faire face à la nouvelle réalité économique internationale résultant de la conclusion des négociations commerciales multilatérales de l'*Uruguay Round* et de l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le groupe de travail pour un partenariat spécial Canada-Corée (GTPSCC) avait pour mandat d'envisager divers moyens aux plans bilatéral aussi bien que multilatéral en vue de favoriser un rapprochement entre le Canada et la Corée en matière d'économie, de commerce et d'investissement. Au niveau bilatéral, les mesures étudiées incluent un accès élargi au marché, la diffusion et la commercialisation conjointe de technologies, la coopération au chapitre de l'aide publique au développement et la promotion des investissements et des opérations de coentreprise. Les mesures au plan multilatéral comprennent, par exemple,

la collaboration au sein de divers forums internationaux tels que l'OMC, l'OCDE et l'APEC.

Les membres du GTPSCC se sont réunis deux fois entre les mois de juin et septembre 1994 afin d'élaborer des mesures concrètes et spécifiques pouvant être prises par les deux gouvernements dans les sphères mentionnées plus haut, conformément au mandat qui leur avait été donné. Plutôt que de proposer des solutions s'appliquant à des sujets de préoccupation spécifiques imminentes, ils ont concentré leurs efforts sur l'établissement d'un cadre permanent pouvant servir de guide aux deux gouvernements dans leurs démarches conjointes pour parvenir à une collaboration plus étroite.

Le présent rapport, qui donne un aperçu du plan d'action proposé, est le fruit de ces deux réunions et de communications transmises par voie diplomatique. Les deux gouvernements entendent tout mettre en oeuvre pour appliquer les mesures recommandées si celles-ci sont adoptées. Les membres du GTPSCC s'attendent à ce que ces mesures conduisent à un resserrement des liens économiques, commerciaux et financiers entre les deux pays.

Même si l'action du GTPSCC a principalement porté sur la coopération économique, commerciale et financière, du point de vue canadien comme du point de vue coréen, il est entendu qu'un partenariat digne de ce nom devra aussi inclure une coopération dans d'autres domaines que l'économie.

La première phase de la mission du GTPSCC, c.-à-d. la formulation de recommandations portant sur l'économie, le commerce et les investissements, étant terminée, le groupe doit maintenant : (i) veiller à la mise en application des recommandations et faire le suivi qui s'impose; (ii)

étendre la portée de ce partenariat en élargissant le champ des discussions et en élevant leur niveau de façon à englober des questions politiques et des problèmes plus vastes.

Dans cette perspective, les membres du GTPSCC soumettent à l'approbation du Ministre un certain nombre d'options ainsi qu'un plan d'action. Ils recommandent : (1) que la durée du mandat du GTPSCC soit prolongée au delà de la fin de 1994; (2) que son mandat soit élargi afin de permettre d'envisager diverses possibilités de coopération dans d'autres domaines que l'économie et ce, autant au plan bilatéral que multilatéral. De plus, il est recommandé que le GTPSCC soit chargé de superviser la mise en application des propositions du présent rapport (concernant l'économie, le commerce et les investissements). Pendant cette prolongation du mandat, les mécanismes consultatifs existants comme le groupe de travail spécial sur la science et la technologie et les réunions de l'APD (Aide publique au développement) ainsi que d'autres mécanismes consultatifs dont la création est prévue dans ce rapport, pourraient fonctionner sous la supervision du GTPSCC. Chaque partie pourrait désigner un président respectif du GTPSCC pour la période de prolongation du mandat.

Comme le thème dominant des relations Canada-Corée s'articule autour de l'idée d'un partenariat spécial, les membres du GTPSCC suggèrent, en attendant l'élaboration d'un cadre de travail détaillé pour la collaboration entre les deux pays dans le domaine économique et dans les autres domaines, que l'on coordonne l'action des mécanismes consultatifs existants avec celle du GTPSCC durant l'exercice de son mandat. Le GTPSCC recommande aux ministres de se réunir, à un moment qui leur conviendra durant le premier semestre de 1995, pour discuter de relations bilatérales dans le domaine de l'économie et dans des domaines non économiques et ce, sous le thème du partenariat spécial. Cette réunion

pourrait être précédée d'une rencontre des membres du GTPSCC en vue de la préparer.

Nous soumettons le rapport à l'examen et à l'approbation des ministres. Si la recommandation à l'effet que le GTPSCC poursuive ses activités avec un mandat élargi est acceptée, ses membres s'attaqueront aussitôt à la réalisation de la phase 2 de sa mission avec l'intention de la terminer le plus tôt possible. Vers la fin de novembre 1995, nous remettrons aux ministres un rapport de suivi commun qui donnera un aperçu des progrès accomplis par chaque pays dans la mise en application des recommandations du présent document.

Barry Carin
Sous-ministre adjoint
Secteur de la politique
économique et commerciale
Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international

Joun Yung Sun
Sous-ministre adjoint aux
Affaires économiques
Ministère des Affaires étrangères

Table des matières

I. MESURES BILATÉRALES

- A. Faciliter l'accès au marché des deux pays pour les produits et les services présentant un avantage comparatif

Annexe : Rapport de situation sur l'accès au marché

- B. Cadre pour une diffusion et une commercialisation concertée de la technologie

Annexe : Projets de coopération spécifiques

- C. Mécanismes permettant la coopération des deux pays dans le domaine de l'aide au développement de pays tiers

- D. Mécanismes visant à encourager les entreprises coréennes à investir au Canada, à encourager les entreprises canadiennes à investir en Corée et à favoriser la créations de coentreprises industrielles au Canada, en Corée et dans des pays tiers

II. MESURES MULTILATÉRALES

- A. Collaboration canado-coréenne au sein de l'OMC, de l'OCDE, de l'APEC et des groupes spéciaux

Annexe : Le nouvel ordre du jour commercial

III. MESURES VISANT À RENFORCER LES RELATIONS AUX CHAPITRES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT

I. MESURES BILATÉRALES

A. Faciliter l'accès au marché des deux pays pour les produits et les services présentant des avantages comparables

Vue d'ensemble

Les deux parties sont d'avis qu'un accès réciproque plus grand à leur marché de biens et services constitue un élément essentiel d'un partenariat spécial comme celui que l'on veut créer.

On est d'avis, des deux côtés, que le GTPSCC va contribuer à cette ouverture des marchés en abordant cette question d'une façon globale et systémique. Tandis que les deux gouvernements poursuivent leurs efforts pour faire progresser les dossiers d'accès au marché qui font l'objet de discussions, les membres du GTPSCC, pour leur part, se sont appliqués à élaborer un mécanisme institutionnel permettant d'aborder de façon systémique les causes profondes de conflit.

Dans ce contexte, les membres du GTPSCC sont venus à la conclusion que les deux gouvernements devraient aborder les questions d'accès au marché à partir d'un certain nombre de principes, dont les suivants :

- assurer un traitement juste et non discriminatoire à l'endroit des produits et services de l'autre pays, par rapport à celui accordé à des pays tiers, sauf lorsqu'il existe des ententes d'union douanière et des accords de libre-échange spéciaux,

- assurer la transparence dans les procédures et l'administration touchant l'importation, et
- assurer la plus grande prévisibilité et la plus grande cohérence possibles aux plans des procédures et de l'administration touchant l'importation.

Les travaux du GTPSCC ont permis d'identifier un certain nombre de points spécifiques en litige de part et d'autre, concernant notamment l'imposition de tarifs douaniers, les recours en matière commerciale, l'investissement, le financement et les questions non tarifaires comme les normes et les règlements sanitaires et phytosanitaires. Vous trouverez en annexe de la présente section un rapport exposant les points en litige, les mesures prises et les mesures qu'il a été convenu de prendre à leur égard.

D'un côté et de l'autre, on souligne que la conclusion heureuse des négociations de l'*Uruguay Round* met les deux pays sur la voie d'une déréglementation et d'une réforme touchant l'accès au marché. Une plus grande libéralisation du commerce facilitera la tâche de ceux qui veulent tirer parti des occasions d'affaires qu'offre les marchés émergents en termes d'avantages comparatifs. Mentionnons que des relations commerciales bilatérales plus vigoureuses peuvent être considérées comme un incitatif à la confiance en ce qui a trait à l'élaboration de projets d'aide au développement et à la mise sur pied de coentreprises industrielles où l'avance du Canada en science et en technologie pourrait être appariée aux besoins de la Corée et à son savoir-faire manufacturier.

Recommandations

1. Un sous-comité d'accès au marché sera établi sous l'égide du groupe de travail pour un partenariat spécial nouvellement créé afin de constituer un mécanisme institutionnel de règlement des problèmes relevés par les deux pays relativement au marché.

a) Le sous-comité d'accès au marché aura pour mandat :

- d'identifier les obstacles au commerce et à l'investissement découlant des politiques ou de la lourdeur bureaucratique de l'un et l'autre pays et de proposer des moyens de les éliminer,
- d'identifier les secteurs où une action bilatérale pourrait être entreprise pour renforcer les liens économiques entre les deux pays selon des moyens qui seraient en accord avec une recherche d'ouverture et de libéralisation des échanges,
- de diffuser régulièrement auprès du plus vaste public possible l'information sur les changements apportés aux règles des deux pays concernés touchant l'accès à leur marché respectif, p. ex. : les normes et les dispositions *antidumping*.

b) Le sous-comité d'accès au marché sera co-présidé par un cadre du niveau de directeur général ou de directeur du ministère des Affaires étrangères de la Corée et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Le sous-comité se réunira annuellement dans la période précédant toute réunion du GTPSCC afin de traiter de sujets de préoccupation touchant le marché et de

rédiger un sommaire sur ces sujets pour la prochaine rencontre du GTPSCC.

- c) Trois semaines avant la réunion du sous-comité, les deux parties échangeront des rapports de situation sur des questions spécifiques d'actualité, donnant un aperçu des progrès réalisés ainsi que des mesures prises ou à prendre à leur égard. Ces rapports viseront à favoriser la résolution des problèmes en cause.
- d) Au besoin, le sous-comité entreprendra, à la demande du GTPSCC, une analyse portant sur le long terme des facteurs d'accès au marché qui nuisent à la compétitivité de secteurs industriels.

2. Dans les six mois qui suivront la ratification finale des résultats de l'*Uruguay Round*, les deux parties échangeront des rapports identifiant et analysant les barrières auxquelles chacune fait face sur le marché des biens et services du partenaire et qui entrent en contradiction avec les principes énoncés plus haut. Ces rapports traiteront des divers obstacles auxquels se heurtent les gens d'affaires dans leurs relations commerciales avec l'autre pays. Ils traiteront également de toutes les questions figurant dans l'annexe du présent rapport et qui ne sont toujours pas réglées. Ce rapport sur les barrières au commerce servira de point de départ pour les discussions subséquentes du sous-comité d'accès au marché.

3. Les répercussions des résultats de l'*Uruguay Round* sur l'ouverture des marchés des deux pays pour le commerce de biens et services seront notées et analysées en permanence grâce à l'action du sous-comité et de celle du GTPSCC.

4. Sous la supervision du GTPSCC, le sous-comité de l'accès au marché se chargera de la responsabilité de promouvoir le libre accès au marché.

Annexe : Rapport de situation sur l'accès aux marchés

Progrès majeurs

Blé de mouture

Objet : Le Canada a déploré le fait que la Corée impose des restrictions au crédit en ce qui a trait aux importations de blé.

Situation : Le gouvernement de la Corée a annoncé récemment l'élimination graduelle sur deux ans du GSM 102 pour quatre produits, dont le blé. Tous les contingents seront appliqués globalement et seront admissibles à des crédits de tout pays sur une base NPF.

Luzerne

Objet : La Corée impose un contingent tarifaire au taux de 4 p. 100, renouvelable aux six mois.

Situation : Compte tenu de l'insistance manifestée par le Canada, le gouvernement de la Corée a réduit à 2 p. 100 le taux du contingent tarifaire. Ce nouveau taux est en vigueur de juillet à décembre 1994. La Corée a reçu positivement la demande du Canada voulant que le contingent tarifaire soit renouvelé tous les six mois au taux en vigueur.

Pommes coréennes

Objet : La Corée a demandé que l'exportation de pommes coréennes à destination du Canada soit autorisée le plus tôt possible.

Situation : Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a élaboré un protocole selon lequel la Corée peut expédier des pommes au Canada à titre d'essai jusqu'en mars 1996. Si on ne relève aucun problème phytosanitaire durant cette période, les expéditions commerciales seront alors permises.

Orge fourragère

Objet : Le Canada a demandé le libre accès au marché coréen pour l'orge fourragère du Canada.

Situation : La Corée a annoncé qu'elle va autoriser l'importation de 100 000 tonnes d'orge (à titre de plante fourragère et non pour l'alimentation humaine) avec un taux tarifaire de 5 p. 100 pour 1994. Le Canada cherche à obtenir de façon permanente un accès accru au marché coréen pour son orge fourragère. La Corée a pris note de cette demande.

Questions en suspens

Tarif de préférence général (TPG)

Objet : La Corée demande que certains de ses produits continuent de bénéficier du tarif de préférence général.

Situation : Le Canada lui a donné l'assurance qu'il se penchera d'une manière positive sur les intérêts de la Corée en la matière.

Droits *antidumping*

Objet : La Corée déplore le fait que les produits coréens exportés au Canada continuent de faire l'objet de mesures *antidumping*.

Situation : La Corée souhaite que le Canada lève ses mesures *antidumping* visant les produits coréens dans les plus brefs délais. Le Canada a fait savoir qu'il procède à une révision systématique de la réglementation relative à chaque cas tous les cinq ans. Le comité de révision examinera les mesures touchant les produits coréens importés quand le temps sera venu.

Colza canola

Objet : Le Canada déplore le niveau élevé des droits de douane imposés par la Corée sur la graine de colza canola et les produits dérivés par rapport aux produits de remplacement.

Situation : En priorité, le Canada souhaite pour la graine, l'huile et le tourteau de colza canola le même traitement tarifaire que celui qui est imposé aux produits du soja. Le gouvernement de la Corée a rétorqué que, pour le moment, le taux tarifaire appliqué à la graine et au tourteau de colza canola sera conforme à sa liste tarifaire.

Porc

Objet : Libéralisation plus prompte du régime commercial coréen pour le porc frais et pour le porc frigorifié que pour le porc congelé.

Situation : Le Canada souhaite que la Corée avance la date de libéralisation du commerce des produits congelés tout comme pour le porc frais et pour le porc frigorifié. Le gouvernement de la Corée a répondu qu'il libéraliserait le commerce du porc congelé conformément à ce qui est prévu dans sa liste tarifaire.

Poisson

Objet : Le Canada souhaite avoir un accès accru au marché coréen pour un certain nombre de produits de la pêche.

Situation : Le Canada a demandé la suppression des licences d'importation dans le cas des produits de la pêche d'intérêt supérieur.

Nématode du pin

Objet : La Corée a restreint les importations de bois d'oeuvre canadien en raison des risques liés à la nématode du pin.

Situation : Le gouvernement de la Corée est en train d'examiner le matériel scientifique fourni par le Canada concernant le procédé de séchage au séchoir. Le gouvernement du Canada demande que le NPQS de Corée inspecte les installations de séchage au Canada afin que les expéditions de bois d'oeuvre canadien puissent reprendre au plus tôt.

Suppression des restrictions touchant les prêts en amont, les retenues d'impôt pour les non-résidents et les dispositions relatives à la capitalisation restreinte au Canada

Objet : La Corée souhaite l'abrogation des restrictions touchant les prêts consentis par des succursales de banques étrangères installées au Canada à leur banque mère ou à d'autres établissements affiliés. Elle demande également la suppression des retenues d'impôt pour les non-résidents et des dispositions relatives à la capitalisation restreinte au Canada.

Situation : Le Canada souligne que cette question sera abordée dans le cadre de la révision du régime des retenues fiscales du Canada.

Services financiers

Objet :

- a) Prêts ciblés : Le Canada est préoccupé du fait qu'un pourcentage élevé des prêts consentis par les banques étrangères installées en Corée sont automatiquement classés dans les catégories correspondant aux prêteurs à haut risque.
- b) Financement en won pour les banques canadiennes : l'accès au financement en devise won est restreint en Corée.
- c) L'établissement au Canada de succursales de banques coréennes n'est pas autorisé.
- d) La composition des conseils d'administration des banques étrangères est contrôlée au Canada.

Situation : Des représentants des ministères des Finances des deux pays poursuivront les discussions concernant la libéralisation des marchés financiers en vue d'éliminer les obstacles.

B. Cadre pour une diffusion et une commercialisation concertée de la technologie

Vue d'ensemble

Les deux gouvernements reconnaissent qu'il s'agit d'un domaine où ils devront, par leurs efforts de coopération, appuyer l'établissement d'un partenariat spécial. L'un et l'autre espèrent qu'en combinant la technologie avancée du Canada aux compétences coréennes en matière de fabrication, ils pourront tous deux accroître les possibilités de commercialisation de bon nombre de technologies qui ont été sous-utilisées en raison d'une faisabilité commerciale insuffisante.

Les deux gouvernements se sont entendus pour appliquer des stratégies à long terme visant à accroître les possibilités d'échanges et les débouchés pour l'industrie canadienne aussi bien que coréenne grâce au transfert et à la diffusion de la technologie et à la coopération en matière de R-D. Ces stratégies sont les suivantes :

- établir des relations durables aux niveaux des gouvernements, des universités et des industries au moyen de visites régulières et d'échanges,
- instaurer un échange bidirectionnel d'information d'actualité sur les secteurs cibles et sur les pratiques commerciales correspondantes, et
- réaliser des événements de rapprochement soigneusement planifiés.

Dans l'esprit des stratégies à long terme susmentionnées, les deux gouvernements ont convenu, dans un premier temps, de joindre leurs efforts dans deux domaines différents en vue : (i) de concilier leurs démarches visant à faciliter l'échange d'information pertinente au bénéfice de leur secteur privé et de leurs établissements de recherche respectifs, et (ii) d'entreprendre des activités spécifiques de coopération en ce qui a trait à la commercialisation des technologies.

Les deux gouvernements ont souligné plus particulièrement l'utilité d'accroître les échanges d'information en facilitant la circulation des renseignements sur les technologies disponibles dans chacun des deux pays, sur les fournisseurs et les clients potentiels de même que sur les technologies étrangères convoitées.

Recommandations

1. Les deux gouvernements travailleront de concert à faciliter l'échange de l'information nécessaire pour assurer conjointement la commercialisation de la technologie dans leur secteur privé et dans leurs établissements de recherche. Ils s'efforceront également de favoriser la coopération technique entre les intervenants privés et ils mettront l'accent notamment sur la promotion des échanges entre petites et moyennes entreprises. À cet égard, les deux pays ont convenu de travailler ensemble dans les domaines suivants :

a) **Établissement de systèmes d'échange d'information**

1. Les deux gouvernements encourageront leurs services respectifs d'information en matière de technologie (c.-à-d. le *Korea Institute of Industry and Technology Information* (KINITI) et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST)) à se donner le moyen de procéder à de tels échanges qui leur convient le mieux.
2. Un rapprochement de l'offre et de la demande relatives aux technologies pourrait également être effectué par les organismes chargés de la promotion du commerce dans les deux pays.

Afin d'échanger de l'information relativement aux besoins des entreprises en matière de technologies et de relier les bases de données nationales axées sur la promotion du commerce, les deux gouvernements pourraient incorporer, dans leur propre base visant la promotion du commerce, les données fournies

par l'autre partie concernant les technologies qui intéressent leurs entreprises dans le cadre des échanges canado-coréens. Ils pourraient également assurer la plus large diffusion possible de cette information grâce à leurs services respectifs de promotion du commerce aux niveaux national, régional et local. Il conviendra de répondre plus spécialement aux besoins des petites et moyennes entreprises nouvellement intéressées par ce marché.

Afin d'institutionnaliser cette coopération, les organismes de promotion du commerce des deux pays pourraient entamer des consultations, au moment qui leur conviendra, en vue de conclure un protocole d'entente.

3. Les deux gouvernements sont convaincus de l'utilité d'établir et d'échanger des répertoires par secteur, notamment en ce qui concerne les domaines qui intéressent chacun des deux pays. Dans un premier temps, ces répertoires pourraient être compilés dans le cadre de projets de coopération spécifiques.
2. Les deux gouvernements ont reconnu qu'il serait utile d'entreprendre des initiatives précises en vue d'améliorer la diffusion de la technologie et sa commercialisation concertée. Le présent document fait état d'un certain nombre de domaines précis où une telle coopération pourrait être réalisée, à titre de suggestions de projets futurs possibles.

Compte tenu de l'intérêt accru manifesté par les deux pays relativement à la coopération et au transfert technologiques, en particulier dans le domaine de l'environnement comme le soulignent l'envoi par le Canada d'une mission axée sur l'environnement à l'exposition de Taejon et

l'accueil à Vancouver de l'exposition *Globe 94*, le Canada et la Corée favoriseront un élargissement plus poussé des débouchés en ce qui a trait aux services de planification et de gestion environnementales et, plus spécialement, à la gestion des infrastructures municipales, au traitement des effluents industriels, au contrôle environnemental, à la remise en état des terrains et à la lutte contre la pollution atmosphérique. Il faudra commencer par identifier un groupe de base d'organismes canadiens et coréens et par mettre sur pied des initiatives communes.

3. Les gouvernements des deux pays accroîtront l'accessibilité par des visites officielles plus fréquentes de fonctionnaires supérieurs, notamment entre le ministère des Sciences et de la Technologie, le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie de Corée et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada et le CNRC. Les deux gouvernements considèrent que cela pourrait conduire à accroître le nombre des accords bilatéraux de coopération et à faire connaître les débouchés possibles.

4. Les deux gouvernements recommandent la poursuite des réunions du groupe de travail canado-coréen spécial sur la science et la technologie afin d'étudier de façon plus approfondie les possibilités de poser d'autres gestes concrets pour favoriser la coopération technologique commerciale, conformément aux stratégies à long terme mentionnées plus haut et aux objectifs de partenariat spécial entre les deux pays. Les membres du GTPSCC espèrent que les efforts du groupe de travail spécial sur la science et la technologie donneront le coup d'envoi d'une coordination durable en matière de coopération technologique et d'échange d'information technologique.

Annexe : Projets de coopération spécifiques

- a) **Technologies des membranes. Coopération en matière de commercialisation commune de la technologie devant être réalisée par le Conseil national de recherches et l'Institut de chimie de l'environnement (ICE) pour le Canada et des organismes coréens appropriés qui seront désignés. Le Canada a souligné que l'ICE dispose d'excellentes technologies permettant l'amélioration de l'environnement par des mesures préventives et par la modification des procédés et des produits en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter la production de déchets.**

- b) **Le secteur de la construction immobilière a été identifié comme un important domaine de coopération technologique. Le Groupe de construction CANMET dirigera les travaux du côté canadien. Le Groupe parrainera la R-D de base visant à élaborer des normes pour les produits, à mettre sur pied des projets pilotes et à assurer le transfert de technologie et la diffusion de l'information. CANMET a envoyé un spécialiste en Corée cet automne pour faire les premiers contacts et pour discuter des possibilités de coopération.**

- c) **Suite à l'expérience de la *Simon Fraser University* (SFU) à l'occasion de laquelle vingt-huit dirigeants d'entreprise coréens ont suivi le premier cours d'une semaine, du 17 au 22 juillet, le Canada et la Corée verront à élaborer des cours de formation intensifs et (ou) des ateliers mixtes pour les cadres supérieurs et les gens d'affaires qui porteront sur l'environnement, la planification, les micromachines, les télécommunications, la théorie et la pratique du transfert de technologie, le développement conjoint de la technologie et la communication inter-culturelle.**

C. Mécanismes permettant la coopération des deux pays dans le domaine de l'aide au développement de pays tiers

Vue d'ensemble

Les deux gouvernements ont souligné que l'aide au développement a été un élément majeur des politiques étrangères du Canada dans bon nombre de pays en développement et qu'elle l'est de façon de plus en plus marquée dans le cas de la Corée, particulièrement en Asie. Ils sont d'avis qu'une coopération canado-coréenne dans le domaine de l'aide au développement international est une marque concrète et visible de l'intérêt des deux pays pour le développement international et pourrait contribuer à intensifier leurs relations bilatérales.

Les deux gouvernements ont déjà établi une coopération active en matière d'aide publique avant même ce partenariat spécial. Les 27 et 28 juin 1994, ils ont entamé les premières consultations canado-coréennes à Séoul et ils se sont entendus sur diverses activités de coopération. Ces consultations sont un grand pas vers l'établissement d'une coopération officielle des deux pays au titre de pays donateurs d'aide publique. Elles constituent également un grand pas du point de vue de l'élargissement des relations bilatérales déjà très intenses entre le Canada et la Corée. Les deux gouvernements se sont engagés à assurer un suivi des activités envisagées lors de ces consultations.

Recommandations

1. Les organismes pertinents des deux gouvernements échangeront de l'information sur les divers aspects de l'aide publique.
 - a) L'échange d'information se poursuivra entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les ministères, les organismes et les institutions de Corée s'occupant d'aide publique, en particulier sur les politiques d'aide publique (charte, régime d'admissibilité, lutte contre la pauvreté, environnement, intégration des femmes au développement, principes d'un bon gouvernement) et sur la mise en oeuvre et la gestion de l'aide publique (politiques et procédures opérationnelles, Fonds canadien).
 - b) Les membres du personnel de l'ACDI seront invités à se rendre à Séoul, à échanger des points de vue et de l'information avec leurs homologues coréens, notamment en ce qui concerne les pays d'Asie, les ONG, les questions d'ordre mondial et l'intégration des femmes au développement.
 - c) Les ministères, les organismes et les institutions de Corée s'occupant d'aide publique, y compris le *Korea Development Institute* (KDI) et le *Korea Institute for International Economic Policy* (KIEP), continueront de fournir à l'ACDI des renseignements concernant l'aide publique en Corée (politiques et activités).
 - d) Les ministères, les organismes et les institutions de Corée s'occupant d'aide publique seront informés au sujet des dossiers clés en rapport avec la révision de la politique étrangère du Canada et, plus particulièrement, sur les aspects relatifs à l'aide publique.

e) L'ambassade du Canada à Séoul continuera d'entretenir et d'élargir ses contacts avec les fonctionnaires coréens chargés des questions d'aide publique et sera l'organe officiel de liaison entre l'ACDI et les ministères et organismes coréens s'occupant d'aide publique.

2. Les deux gouvernements entameront un dialogue sur la politique d'aide qui portera sur les principales questions qui les intéressent respectivement et qui sera axé principalement sur la région Asie-Pacifique :

- a) La deuxième série de consultations entre le Canada et la Corée en matière d'aide publique devrait se tenir au Canada durant la période de mai à juillet 1995. Elles seront dirigées par le directeur général des Affaires économiques internationales, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), et le vice-président, Asie, de l'ACDI.
- b) Les échanges sur les questions d'intérêt commun au chapitre des politiques se feront à l'occasion des visites du personnel de l'ACDI à Séoul et des fonctionnaires coréens à Ottawa-Hull.
- c) D'autres échanges devront avoir lieu entre l'ACDI et les ministères des Affaires étrangères et des Finances de Corée concernant la coordination de l'aide (politiques et activités) dans le contexte des groupes multilatéraux et régionaux.

3. On verra à développer la coopération fonctionnelle dans certains secteurs en vue d'intensifier les liens et les relations entre l'ACDI et les

ministères clés (MOFA, EPB, MOF), les organismes d'exécution (KOICA et EDCF-Eximbank) et les autres institutions (KDI, KWDI, KIEP, etc.) de Corée en matière d'aide publique.

- a) Durant les consultations sur l'aide publique de juin 1994, l'ACDI a confirmé l'invitation faite aux fonctionnaires coréens des ministères et organismes intéressés à l'aide publique (plus particulièrement, le MOFA et le KOICA) de suivre les cours de formation de l'ACDI, et s'est engagé à leur communiquer les renseignements concernant ces cours.

- b) Le personnel de l'ACDI pourra organiser des ateliers à Séoul de façon à rejoindre un plus grand nombre de fonctionnaires des ministères et organismes coréens intéressés à l'aide publique, notamment :
 1. un atelier sur l'évaluation technique et financière des projets avec le personnel du KOICA et de l'EDCF-Eximbank, mettant l'accent sur les télécommunications (dates à déterminer),
 2. un atelier sur l'analyse macro-économique et la programmation par pays, avec le personnel du KOICA et de l'EDCF, mettant l'accent sur l'Asie, en novembre 1994,
 3. une table ronde avec le personnel du KIEP sur la macro-économique asiatique, en novembre 1994, et éventuellement
 4. d'autres ateliers en rapport avec les voyages de son personnel en Asie.

- c) L'économiste en chef de la Direction générale de l'Asie (ACDI) assistera au forum sur les politiques organisé par le KDI à l'intention des cadres supérieurs de la région Asie-Pacifique en novembre 1994.
 - d) L'ACDI cherchera à accentuer les liens entre le groupe *Korea Youth Volunteers (KYV)* du KOICA et ses homologues canadiens.
 - e) Les ministères et les organismes de Corée s'occupant d'aide publique valideront le document de l'ACDI intitulé «*Backgrounder on Canada-Korea ODA Cooperation*», remis à la délégation coréenne lors des consultations sur l'aide publique de juin 1994, en vue de la production de la nouvelle version de ce document.
 - f) Le coordonnateur, Coopération avec les pays donateurs, Direction générale de l'Asie (ACDI), effectuera une visite de suivi des activités de coopération canado-coréenne en matière d'aide publique d'ici la fin de 1994.
 - g) L'ACDI aidera le *Korean Women Development Institute (KWDI)* à mettre sur pied le centre régional qui vise à répondre, notamment, aux besoins des associations de femmes constituées dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique.
4. Les deux gouvernements favoriseront la coopération dans le cadre des programmes et projets touchant des pays d'intérêt commun dans une perspective à long terme.
- a) La Direction générale de l'Asie de l'ACDI, le KOICA et l'EDCF-Eximbank prendront des mesures de suivi relativement aux

activités qui pourraient être entreprises en coopération suite à l'identification des secteurs et pays d'intérêt commun en Asie résultant des consultations en matière d'aide publique.

- b) Les directeurs et les analystes des programmes par pays de l'ACDI correspondant aux pays d'Asie seront invités à se rendre à Séoul au cours de leurs déplacements en Asie, à échanger des liste d'activités susceptibles d'être entreprises en coopération avec le KOICA et l'EDCF-Eximbank (y compris les projets et les études socio-économiques et thématiques conjointes) dans les secteurs et les pays d'intérêt commun afin d'identifier et de mettre en oeuvre de telles activités de coopération.
 - c) L'ACDI et le MOF coréen établiront des relations de travail en vue d'une coopération future possible entre l'ACDI et l'EDCF-Eximbank au niveau des projets.
- D. Mécanismes visant à encourager les entreprises coréennes à investir au Canada, à encourager les entreprises canadiennes à investir en Corée et à favoriser la création de coentreprises industrielles au Canada, en Corée et dans des pays tiers.**

Vue d'ensemble

Les relations bilatérales Canada-Corée en matière d'investissement constituent déjà une part importante de la relation économique globale entre les deux pays, les grandes sociétés coréennes ayant des investissements au Canada et plusieurs grandes sociétés canadiennes étant

présentes en Corée. La création de coentreprises canado-coréennes constitue un autre élément important de cette relation.

Les deux pays reconnaissent qu'étant donné la complémentarité de leurs économies, ils auraient tout avantage à coopérer en vue de favoriser l'investissement direct de leurs entreprises respectives dans l'économie de l'autre pays et la création de coentreprises et d'alliances stratégiques dans l'un ou l'autre pays ou dans des pays tiers (ces éléments étant désignés par l'appellation générique «investissement et coentreprises» dans le reste du présent document).

Néanmoins, les décisions concernant l'investissement et les opérations de coentreprises devront être prises par chaque société intéressée de leur propre chef et en tenant compte de leur faisabilité économique. À cet effet, les deux gouvernements ont convenu de prendre les mesures qui sont à leur portée pour faciliter la coopération entre le secteur privé des deux pays et pour inciter leurs entreprises respectives à tirer parti des possibilités d'investissement et de création de coentreprises.

Recommandations

1. Les deux gouvernements ont reconnu que, pour favoriser l'investissement et la création de coentreprises par le secteur privé, il faut d'abord échanger de l'information générale sur la réglementation et le contexte propres à l'investissement étranger dans chacun des deux pays, sur les secteurs et les industries propices à l'investissement, et sur les entreprises intéressées à investir ou à créer des coentreprises. Ils ont tous deux souligné que l'échange de ce type d'information sera particulièrement utile aux petites et moyennes entreprises intéressées à créer des

coentreprises. Dans cette perspective, ils ont convenu de prendre les mesures suivantes :

a) Les deux gouvernements échangeront et diffuseront de l'information générale sur la réglementation et les procédures administratives qui régissent l'investissement étranger dans leur pays respectif ainsi que sur le climat particulier de l'économie et de l'investissement et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement dans leur pays respectif.

1. Les deux gouvernements échangeront des renseignements détaillés sur leur réglementation et leurs procédures propres en matière d'investissement étranger. Ils veilleront à ce qu'un tel échange puisse se faire dans les plus brefs délais.

Le gouvernement de Corée a fait part de son intention de fournir l'information pertinente d'ici la fin de l'année en cours et d'en assurer la mise à jour six mois plus tard, étant donné que la réglementation coréenne en matière d'investissement étranger va subir des changements majeurs durant le premier semestre de 1995.

Le gouvernement du Canada, pour sa part, a déclaré qu'il fournirait l'information pertinente d'ici la fin de l'année en cours et qu'il en assurerait la mise à jour au fur et à mesure que ses règlements seront modifiés.

2. Les deux gouvernements échangeront l'information qu'ils jugeront pertinente sur le climat particulier de l'économie et de

l'investissement et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement dans leur pays respectif.

3. À la réception de l'information sur la réglementation et les procédures administratives qui régissent l'investissement étranger de même sur le climat particulier de l'économie et de l'investissement et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement envoyée par son homologue, chaque gouvernement prendra les mesures appropriées pour rendre cette information disponible au public et, plus particulièrement, aux entreprises susceptibles d'être intéressées à investir à l'étranger. Les deux gouvernements ont également manifesté leur volonté d'utiliser le rapport sur l'investissement publié par l'APEC à cette fin.

La Corée a fait part de son intention de diffuser les renseignements fournis par le Canada dans ses publications pertinentes, notamment les revues mensuelles publiées par la *Small and Medium Enterprises Promotion Corporation* (SMEPC), la *Korea Trade Promotion Corporation* (KTPC), la *Korea Development Bank* (KDB) et la *Korea Foreign Trade Association*, qui sont lues par la plupart des gens d'affaires coréens.

Le Canada a également déclaré qu'il entendait diffuser cette information au moyen des publications pertinentes (p. ex. : CanadaExport) et par l'intermédiaire des organismes appropriés, c'est-à-dire notamment les centres de commerce international (CCI), le Conseil canado-coréen des hommes d'affaires, la Chambre de commerce du Canada (CCC) et le

comité canadien du Conseil économique des pays du bassin du Pacifique (PBEC).

- b) Les deux gouvernements prendront les mesures appropriées pour identifier les entreprises intéressées à investir ou à créer des coentreprises, leurs domaines de spécialisation et les partenaires qu'elles recherchent.
1. La Corée cherchera à repérer les sociétés coréennes intéressées par d'éventuelles opérations de coentreprise avec des sociétés canadiennes dans des secteurs particuliers à l'occasion de la diffusion de l'information nécessaire pour créer ce type de partenariat. Le *Overseas Investment Information Centre* de l'*Export-Import Bank of Korea*, le KDB et le SMEPC prêteront leur concours à cet effet.
 2. Le Canada continuera de chercher à répertorier les sociétés canadiennes intéressées à créer des coentreprises avec des sociétés coréennes dans des secteurs particuliers grâce à des projets tels que les initiatives de partenariat stratégique («Prospection») et à des bases de données comme WINExport.
 3. Les deux gouvernements prendront les mesures appropriées pour informer leur milieu des affaires respectif sur les sociétés de l'autre pays intéressées à fonder des coentreprises afin que leurs sociétés puissent éventuellement y donner suite.
 4. Chacun des deux gouvernements tiendra l'autre au courant des entreprises intéressées par des possibilités d'investissement direct, le cas échéant.

5. Les deux gouvernements sont d'accord pour suivre les recommandations du Conseil d'affaires canado-coréen à l'effet que l'on étudie la faisabilité d'établir une «Maison du Canada» à Séoul et une «Maison de Corée» à Toronto.
-
2. Concernant l'établissement d'un mécanisme institutionnel en vue de favoriser les contacts entre les deux gouvernements sur les aspects ci-après et d'un point de contact visant à faciliter la coopération entre entreprises, les deux gouvernements ont convenu de ce qui suit.
 - a) Les deux gouvernements désigneront des personnes ressources au sein de leur personnel. Celles-ci seront chargées de mettre en relation les autorités concernées par l'investissement étranger.
 1. Le gouvernement de Corée désignera le *Comprehensive Advisory Centre for Foreign Investment* comme son point de contact à Séoul et le Centre d'information en matière d'investissement de l'ambassade de Corée à Ottawa comme son point de contact au Canada.
 2. Le gouvernement du Canada désignera la Direction générale de l'investissement et de la technologie (TID) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) comme son point de contact à Ottawa et la Division commerciale et économique de l'ambassade du Canada à Séoul comme son point de contact en Corée.
 3. Les deux gouvernements étudieront la faisabilité d'adopter des formulaires normalisés uniformes pour les échanges entre les

autorités concernées, au Canada et en Corée, en ce qui a trait à la mise à jour de l'information.

- b) Les deux gouvernements ont souligné l'existence d'un protocole d'entente entre le KDB et l'ex-Investissement Canada (devenu la Direction générale de l'investissement et de la technologie du MAECI) et se sont engagés à le renouveler pour leur bénéfice mutuel.
- c) Chacun des deux gouvernements désignera des entités appropriées facilement accessibles aux compagnies de l'autre pays demandant des renseignements concernant l'investissement ou de l'aide.
 - 1. Le gouvernement de Corée désignera comme centres d'information en Corée le *Overseas Investment Information Center* de la *Export-Import Bank of Korea* et le SMEPC. Le gouvernement de Corée désignera également le *Foreign Information Center* du consulat général de Corée à Toronto (essentiellement pour l'information de source gouvernementale), la succursale du KOTRA et le bureau du KDB à Toronto (pour l'information commerciale et l'information sur les entreprises) comme centres d'information au Canada.

Ces centres prépareront et publieront des documents d'information sur la réglementation et les procédures relatives à l'investissement étranger en Corée et ils aideront les entreprises canadiennes à se procurer les renseignements nécessaires. Ils se chargeront également de mettre en contact

les entreprises des deux pays qui désirent créer des coentreprises.

2. Le gouvernement du Canada désignera la Direction générale de l'investissement et de la technologie du MAECI, à Ottawa, et la Division commerciale et économique de l'ambassade du Canada, à Séoul, comme centres d'information.
- d) Les deux gouvernements inviteront leurs services nationaux de promotion du commerce et de l'investissement à intensifier leurs efforts de coordination, en mettant l'accent plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises intéressées à investir et à créer des coentreprises.
 - e) Les deux gouvernements feront de leur mieux pour appuyer les activités des groupes commerciaux mettant en cause le secteur privé des deux pays, notamment le Conseil d'affaires canado-coréen. Ils s'attendent tous deux à ce que ces entités contribuent à faciliter l'échange d'information pertinente et, partant, à accroître les possibilités d'investissement et de création de coentreprises.
3. En guise de mécanisme de consultation entre les deux gouvernements visant à accélérer les démarches liées à l'investissement et à la création de coentreprises, un sous-comité de la coopération industrielle sera établi et placé sous la gouverne du GTPSCC, une fois que l'existence de ce dernier aura été prolongée.

- a) Le sous-comité de la coopération industrielle sera chargé :
- d'explorer les secteurs où l'on pourrait lancer des initiatives gouvernementales pour appuyer les efforts de coopération industrielle et technologique du secteur privé des deux pays, et
 - d'identifier des secteurs où l'on pourrait prendre des mesures bilatérales pour élargir les relations canado-coréennes en matière d'investissement et de création de coentreprises ainsi que la coopération au bénéfice de pays tiers.
- b) Le sous-comité sera présidé par le directeur général ou un directeur. Il se réunira à une date mutuellement convenue, de préférence peu de temps avant une réunion du GTPSCC, pour examiner le mandat susmentionné.
4. Les deux gouvernements ont convenu de prendre d'autres mesures pour promouvoir l'investissement et la création de coentreprises :
- a) L'un et l'autre enverront, lorsque cela sera possible, des missions spéciales pour promouvoir l'investissement et la création de coentreprises dans l'autre pays. Ils fourniront aux missions sur l'investissement envoyées par l'autre pays toute la coopération et les commodités requises.

Les autorités concernées au sein des deux gouvernements (le *Economic Cooperation Bureau* du ministère des Finances, dans le cas de la Corée, la Direction générale de l'investissement et de la technologie et la Direction Asie-Pacifique du MAECI, pour le Canada) se consulteront au cours de 1994 en vue d'élaborer un plan

d'échange de missions pour la promotion de l'investissement pour 1995 et 1996.

- b) Les deux gouvernements organiseront des séminaires dans l'autre pays pour expliquer aux gens d'affaires intéressés les règles qui régissent l'investissement étranger dans leur pays respectif et pour leur exposer le contexte commercial, les secteurs où il est possible d'investir de même que les rôles actuel et éventuel des gouvernements. Chacun des deux gouvernements offrira sa coopération à l'autre, le cas échéant, pour organiser ces séminaires.
- c) Chaque gouvernement tentera d'attirer l'attention de l'autre sur les événements liés aux commerce et à l'investissement qui se tiennent dans son propre pays qui pourraient intéresser le milieu des affaires de l'autre pays.

5. Afin de favoriser la création de coentreprises dans des pays tiers, les deux gouvernements coopéreront grâce à un réseau d'information entre les organismes gouvernementaux concernés.

Les deux pays ont souligné, plus particulièrement, que plusieurs facteurs font que la Corée et le Canada seraient des partenaires idéaux pour ce qui est de la coopération en matière d'énergie nucléaire dans des pays tiers. Pour assurer que leurs politiques appuient la coopération du secteur privé dans ce domaine, les deux gouvernements utiliseront divers canaux bilatéraux tels que les réunions du groupe de travail sur l'énergie et les minéraux et du groupe d'affaires bilatéral susmentionné.

Dans ce contexte, les deux gouvernements travailleront de concert à faciliter la participation conjointe de la *Korea Electric Power Corporation* et d'Énergie atomique du Canada Limitée à la construction d'une usine nucléaire à Akkuyu, en Turquie.

6. Les deux gouvernements s'entendent pour dire qu'ils doivent travailler ensemble à l'élaboration dans chacun des deux pays d'un cadre légal assurant un contexte plus favorable à l'investissement dont pourront se prévaloir les entreprises intéressées de l'autre pays.

a) À cet effet, les deux gouvernements ont convenu d'entreprendre des négociations aussitôt que possible en vue de conclure un accord bilatéral sur la protection des investissements.

b) Les deux gouvernements ont également convenu d'engager des discussions préliminaires sur l'intérêt de contracter un accord bilatéral en matière de sécurité sociale en vue d'en conclure un dans les meilleurs délais possibles.

II. MESURES MULTILATÉRALES

A. Collaboration canado-coréenne au sein de l'OMC, de l'OCDE, de l'APEC et des groupes spéciaux

Vue d'ensemble

Les deux gouvernements ont reconnu que, compte tenu de l'évolution constante du contexte économique mondial, il leur faut travailler en étroite collaboration pour s'adapter plus efficacement aux nombreux changements auxquels ils doivent faire face.

Compte tenu de son mandat, plutôt que d'essayer de concilier les points de vue des deux gouvernements sur des aspects spéciaux dans un forum multilatéral donné, le GTPSCC a choisi d'établir un cadre institutionnel favorisant la préparation et la consultation par les deux gouvernements au cours de processus multilatéraux de prise de décision, dans les domaines et pour les sujets qui les intéressent tous deux.

Les deux gouvernements ont également convenu de l'utilité de traiter dans un contexte bilatéral les diverses questions à l'ordre du jour mondial (présentées en annexe du présent document) à divers paliers d'échanges dans le cours de la collaboration. Dans un premier temps, la priorité sera donnée à l'*antidumping* et aux services financiers, deux aspects apparentés aux relations bilatérales.

Recommandations

1. Les deux gouvernements fixeront des modalités d'échanges régulier entre les missions diplomatiques des deux pays responsables des activités courantes liées aux grands forums économiques multilatéraux tels que l'OMC (GATT), l'OCDE et l'APEC.
 - a) À cet effet, les deux gouvernements désigneront Paris, Genève et Singapour comme les principaux points de contact pour de tels échanges. D'autres contacts pourront être prévus entre nos missions respectives à Washington (D.C.) et Bruxelles. La liste des personnes ressources de chaque pays sera mise à jour périodiquement.
 - b) Les deux gouvernements demanderont à leurs missions respectives d'établir des modalités d'échanges officieux avec la mission correspondante de l'autre pays en tenant compte de leur emplacement. Des réunions seront organisées à la fréquence requise. Il est prévu, notamment, que des consultations officieuses auront lieu avant et après les événements importants (p. ex. : la réunion annuelle du Conseil ministériel de l'OCDE).
2. Conscients qu'il sera utile que leurs hauts fonctionnaires entretiennent des contacts étroits, les deux gouvernements ont convenu d'organiser des réunions (aux niveaux des directeurs généraux et des directeurs) dans un contexte non officiel afin de pouvoir tenir des séances de remue-méninges sur diverses questions économiques internationales, notamment la manière de coopérer dans les organismes multilatéraux. Ces réunions devraient permettre, entre autres, de favoriser un rapprochement des interlocuteurs afin qu'ils deviennent aptes à communiquer avec un minimum de formalités dans des situations pressantes. Une personne

ressource pourra être désignée par chaque pays pour orchestrer ces échanges.

3. Comme le Canada fait partie de diverses entités, telles que le G-7, l'OCDE et l'ALENA, où la Corée n'est pas représentée, il discutera avec cette dernière des questions qui les intéressent mutuellement en vue de promouvoir les objectifs et les buts du GTPSCC et, lorsque cela est possible, d'informer la Corée de la portée des résultats des réunions importantes de ces organismes. La Corée fera de même, le cas échéant, pour ce qui est d'autres tribunes importantes auxquelles elle participe mais non le Canada.

Le Canada appuiera entièrement la Corée dans ses efforts pour rejoindre l'OCDE d'ici la fin de 1996. Sur demande, le Canada fournira à la Corée les renseignements concernant diverses questions économiques d'importance pour celle-ci qui sont discutées dans le cadre de l'OCDE et il lui donnera, dans la mesure du possible, les avis techniques dont elle aura besoin.

La Corée continuera de travailler en étroite collaboration avec le Canada pour ce qui est des discussions sur la future structure de l'APEC et sur les activités du Comité sur le commerce et l'investissement (CCI) en vue de libéraliser le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique et dans d'autres pays de l'APEC qui présentent un intérêt particulier pour les deux pays.

Tant que le GTPSCC continuera d'exister, il pourra être chargé d'élaborer d'autres projets de coopération à l'échelle internationale, y compris un nouveau concept de G-7 enrichi.



4. Les deux gouvernements ont convenu de s'appliquer de concert à élaborer un mécanisme de consultation du G-4 plus tangible qui permettrait aux pays de la région Asie-Pacifique ayant des affinités de se consulter pour faciliter leur adaptation au nouveau contexte économique international. Heureux des initiatives prises dans ce sens par les ministres des deux gouvernements, les membres du GTPSCC recommandent que les ministres poursuivent leurs consultations mutuelles en vue de mettre en branle le mécanisme du G-4. Fort de son nouveau mandat et de la prolongation de son existence, le GTPSCC contribuera à améliorer ce mécanisme de consultation.

En se basant sur le partenariat spécial qu'ils veulent construire entre leurs deux pays, les deux gouvernements s'activeront conjointement à mettre sur pied une relation équivalente avec chacun des autres membres du G-4.

Annexe : Le nouvel ordre du jour commercial

En dépit de l'aboutissement des négociations de l'*Uruguay Round* et de la signature de diverses ententes infra-régionales dans la région et à l'extérieur de celle-ci, il demeure nécessaire de modifier la teneur du nouvel ordre du jour commercial mondial. L'*Uruguay Round*, le CER, l'ALENA et l'ALEA sont certainement des étapes importantes vers une plus grande intégration de l'économie mondiale. Toutefois, il n'y a pas de limites définies à ce qui est possible ou nécessaire dans la perspective d'une globalisation sans cesse accrue de l'économie mondiale et des économies régionales.

L'intérêt que l'on portera à l'ensemble ou à une partie des facteurs susmentionnés se traduira par l'inscription des sujets suivants à l'ordre du jour mondial :

- engagement à élaborer une réglementation plus poussée et une plus grande libéralisation en ce qui a trait au secteur tertiaire, à l'agriculture et aux approvisionnements publics
- commerce et environnement
- commerce et politique de concurrence
- commerce et investissement
- commerce et technologie
- commerce, emploi et normes du travail

- commerce et politique des changes
- commerce et fiscalité
- régionalisme
- intégration des économies en développement et des économies en transition
- réduction de l'écart entre les pays les moins développés et les autres pays
- réduction accrue ou élimination des droits de douane, y compris l'élimination progressive des tarifs préférentiels.

Les deux gouvernements coordonneront leurs efforts en vue de soulever, d'analyser et de tenter de régler ces points sans nuire à la possibilité qu'au cours des prochaines années ces questions fassent l'objet d'une réglementation du commerce international, ni sans modifier la date ou le contexte d'une telle réglementation éventuelle. En engageant des consultations et un dialogue sur les politiques, les deux gouvernements seront plus à même d'élaborer une méthode dûment étayée à l'égard de chacune de ces questions parallèlement à la priorité actuelle et pressante de ratifier et de mettre en oeuvre les résultats des négociations d'Uruguay de même que les divers accords commerciaux régionaux que le Canada et la Corée ont contractés.

Les résultats des négociations d'Uruguay sont considérables. Il s'agit des négociations commerciales les plus importantes, les plus complexes et les plus détaillées qui aient jamais été entreprises. L'accord final, signé à

Marrakech par plus de cent vingt gouvernements comporte plus de vingt-cinq ententes commerciales distinctes regroupées sous l'égide d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) renforcée. Les pays signataires se sont engagés à réduire ou à éliminer les droits de douane et les autres obstacles au commerce des biens et des services. De nouveaux sujets ont été inclus dans le champ d'intérêt de la réglementation commerciale mondiale, tels que la propriété intellectuelle, l'investissement commercial et le secteur tertiaire, tandis que les secteurs traditionnels comme l'agriculture et le textile seront couverts par une réglementation commerciale distincte. Le raffermissement des règles, notamment en matière de subventions et de droits compensateurs, et l'adoption d'un régime plus intégré pour le règlement des différends assureront une plus grande stabilité au commerce mondial.

Bien que les résultats des négociations d'Uruguay soient d'une grande portée, des pressions se font déjà sentir, de plusieurs sources, pour entreprendre de nouveaux aménagements. Elles portent notamment sur la nécessité de reprendre les points laissés en suspens lors de l'*Uruguay Round* qui, pour l'essentiel, sont consignés dans l'Acte final. Les discussions à cet effet ont repris ou sont sur le point de reprendre à Genève. Elles concernent, entre autres, les télécommunications, les services financiers, le transport maritime et la mobilité des personnes. Ultérieurement dans l'année, les discussions débiteront sur des sujets comme les approvisionnements publics, l'aéronautique civile, les services professionnels, les subventions au titre des services et les sauvegardes liées aux services.

D'autres aspects du programme de travail ébauché à Marrakech influent également sur l'établissement du nouvel ordre du jour commercial. Les discussions reprendront notamment sur la question du commerce et de

l'environnement au sein du comité préparatoire de l'OMC et, ultérieurement, au sein de l'Organisation mondiale du commerce à proprement parler.

En outre, les pressions exercées par les organismes non gouvernementaux contribueront de façon plus marquée à façonner le nouvel ordre du jour commercial du 21^e siècle. Il en ira de même de l'intérêt manifesté par le public pour certaines questions et de l'attrait de l'utilisation de mesures commerciales pour régler les questions que soulèvent les politiques publiques ou pour influencer sur celles-ci. Cela revient à dire que certains sujets prendront une place plus importante dans les discussions relatives au commerce international. Les normes concernant l'environnement et le travail sont des exemples d'actualité.

D'autres incidences possibles sur le nouvel ordre du jour commercial viendront des conflits ou des différences mettant aux prises des pays signataires du GATT ou membres de l'OMC, ou encore du manque de rigueur ou de précision des nouvelles règles de l'OMC. Des conflits pourront éventuellement survenir dans des domaines, comme le secteur tertiaire, qui n'ont pas été réglés lors des négociations de l'*Uruguay Round*.

Les impératifs découlant des politiques économiques, comme les droits de douane sur les produits agricoles et industriels qui ne sont pas encore éliminés, devront également être abordés plus tard durant la décennie ou dès le début du prochain siècle. Enfin, des frictions d'ordre systémique, dont un certain nombre transparaissent dans les déclarations en séance plénière de la récente réunion des ministres tenue à Marrakech pour conclure les négociations de l'*Uruguay Round*, se refléteront dans l'ordre du jour des futures négociations commerciales.

III. MESURES VISANT À RENFORCER LES RELATIONS AUX CHAPITRES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT

Aperçu

Le Canada s'est dit favorable au désir de la Corée de se joindre aux pays signataires de l'ALENA. La Corée a précisé que son gouvernement n'était pas en mesure actuellement de faire une demande dans ce sens. Elle a toutefois ajouté qu'à long terme, son gouvernement étudiera diverses solutions possibles pour accroître la participation de la Corée à l'ALENA ou son adhésion au groupe des pays signataires. À cet effet, elle entend développer graduellement des liens avec ces derniers. Elle a relevé notamment un certain intérêt sur son territoire pour cette question, à l'occasion de la ratification des accords relatifs à l'OMC par son Assemblée nationale.

Dans la perspective d'un lien possible avec l'ALENA et à la suggestion du Canada, la Corée a entrepris d'effectuer des analyses pour voir quelles sont les exigences de l'ALENA auxquelles il lui serait difficile de se plier pour le moment. Un rapport préliminaire a été soumis au GTPSCC lors de sa deuxième réunion. Une analyse plus approfondie de la question devrait être terminée d'ici la fin de 1994. Elle servira de base aux discussions à venir des deux gouvernements sur le sujet.

La Corée s'est également montrée préoccupée du fait que la mise en oeuvre de l'ALENA peut dresser des barrières commerciales visant les pays non-membres ou accentuer le régionalisme exclusif. Elle a répété que l'ALENA ne devait pas conduire à l'exclusion des pays non-membres et que l'Accord devait être mis en oeuvre d'une manière conforme aux

exigences du GATT et non exclusive. Le gouvernement du Canada a rappelé que l'ALENA est parfaitement compatible avec le GATT, comme il est stipulé à l'article XXIV. L'ALENA s'appuie sur un concept de régionalisme ouvert et, à ce titre, il prévoit l'adhésion de tout pays intéressé à servir ses objectifs.

Recommandations

1. Le Canada a fait part de son intention d'inviter les représentants du gouvernement de la Corée pour leur exposer le cadre et l'incidence des dispositions de l'ALENA et pour les mettre au courant des dernières modifications apportées à la mise en oeuvre de l'Accord. La Corée est intéressée à se prévaloir de cette invitation à explorer les aspects pratiques et techniques en vue de pouvoir éventuellement établir des relations commerciales dans le cadre de l'ALENA sans obligation formelle d'y adhérer. Elle a beaucoup apprécié l'offre du Canada de l'informer sur le processus de mise en oeuvre de l'Accord. Le Canada va donc organiser une séance d'information à une date qui conviendra aux deux parties. Ce pourrait être, par exemple, à l'occasion d'une réunion du GTPSCC.
2. Le gouvernement du Canada informera son homologue coréen, de façon appropriée et pour autant que cela lui est possible, du résultat des négociations en cours avec les autres pays membres de l'ALENA sur les sujets qui intéressent la Corée et notamment sur les points qui pourraient avoir une incidence sur les pays non-membres.
3. À l'occasion des prochaines réunions, les deux gouvernements continueront d'étudier les possibilités d'intensifier les relations commerciales de la Corée dans le cadre de l'ALENA et de discuter des

aspects de la mise en oeuvre de l'Accord qui pourraient influencer sur les échanges de la Corée avec le Canada et avec les autres pays signataires de l'Accord.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01006485 8